

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25080</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 19 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

#### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

#### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

**Secrétaire de séance :** Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



### Souscription d'un emprunt de 1 600 000 € au budget principal

Le budget primitif 2025 a été voté le 24 mars 2025. Il est prévu une enveloppe de 3 220 000.00 € pour le budget principal.

Dans un premier temps, il a été demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de

1 600 000.00 €, aux conditions suivantes :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ans avec une périodicité trimestrielle
- Soit à taux variable sur 20 ans avec une périodicité trimestrielle

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des offres :

Récapitulatif des propositions de financement pour un emprunt de 1 800 000 € BUDGET PRINCIPAL Conseil municipal du 19 mai 2025										
	Crédit Agricole	Caisse d'Épargne			Crédit Mutuel				La Banque Postale	
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans
Taux	CRÉDIT AGRICOLE Taux fixe : 4,47%	Taux variable Euribor 3 mois + marge : 1,825% Valeur de l'euroibor au 12/05/2025 : 2,125% Soit un taux à 3,74%	Taux fixe Taux fixe : 4,34%	Taux variable Taux du Birex A + Marge = 4,34% Taux du Birex A = 2,40% ex: 01/02/2025 Marge : 1,90%	Taux fixe : 3,89% Privilège Écologie	Taux fixe : 3,10% Privilège Écologie	Taux fixe : 4,18%	Taux fixe : 4,18%	Taux fixe : 3,69%	Taux fixe : 3,69% Euribor 3 mois + marge : 1,08% Valeur de l'euroibor au 14/05/2025 : 2,1425% Soit un taux à 3,2225%
Échéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant des échéances	30 559,09 €	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	27 983,98 €	Montant de la 1ère échéance : 34 000,00 €	29 533,05 €	Montant de la 1ère échéance : 39 900,00 €	28 367,66 €	Montant de la 1ère échéance : 35 908,80 €
Total des frais financiers	828 726,96 €	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	631 518,40 €	567 000,00 €	762 844,00 €	672 300,00 €	672 036,80 €	532 041,70 €
Type d'amortissement	Amortissement Constant	Amortissement au choix constant ou progressif	Amortissement Constant	Amortissement progressif & Échéance Constante	Amortissement progressif & Échéance Constante	Amortissement constant	Amortissement progressif & Échéance Constante	Amortissement constant	Amortissement progressif & Échéance Constante	Amortissement constant
Frais de dossier	1 800,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €	
Charité Client	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.	COOPELIER S.A.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER la proposition du Crédit Mutuel telle que présentée ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU




Le Maire  
Emmanuelle MENARD